



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement numérique

Question au Gouvernement n° 2989

Texte de la question

ENSEIGNEMENT NUMÉRIQUE

M. le président. La parole est à M. Yannick Kerlogot.

M. Yannick Kerlogot. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous sortons progressivement d'une période de confinement inédite qui, au-delà de certaines privations, nous a révélé des possibles, notamment dans le domaine du numérique : en France, un salarié sur quatre aurait pratiqué le télétravail ; la télé médecine a, quant à elle, montré les services qu'elle pouvait rendre.

Que dire de l'enseignement durant cette période inédite ? Il faut tout d'abord reconnaître le formidable défi relevé par les enseignants, qui ont rendu possible l'école à la maison : ils méritent notre gratitude. Mais l'enseignement à distance a rendu plus flagrantes encore les inégalités : l'absence ou l'insuffisance d'outils numériques, la méconnaissance de leurs usages, l'existence de zones blanches, bien qu'en cours de résorption, rappellent les fractures territoriales. Au final, entre 4 % et 8 % des élèves ont été injoignables. Qu'on se le dise : l'enseignement à distance ne remplacera jamais l'interaction vécue dans un groupe, au sein d'une classe. Accompagner les élèves, c'est d'abord être à côté d'eux, constat d'autant plus vrai à l'école maternelle.

La classe virtuelle a toutefois démontré sa capacité à assurer, de manière complémentaire, un parcours personnalisé pour l'élève. L'éducation nationale possède certes ses propres plateformes pédagogiques, comme le Centre national d'enseignement à distance – CNED – et Canopé, mais d'autres acteurs existent dans le domaine du numérique éducatif, comme les start-up françaises de l'EdTech, sans oublier les performances des GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft. En effet, huit adolescents sur dix considéreraient YouTube comme leur premier support d'apprentissage.

Il est impossible de faire fi de l'expérience actuelle de l'enseignement à distance. Nous sommes bel et bien en train d'écrire une nouvelle page de l'histoire de l'éducation. Elle a ses impératifs, dont la formation des acteurs, élèves, parents, professeurs. Une récente étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE – indique qu'un trop grand nombre d'enseignants français ne disposaient pas des compétences nécessaires. Leur formation initiale comme continue doit être décuplée, à court terme notamment, parce que nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux confinements.

Selon vous, monsieur le ministre, l'école républicaine doit-elle doter tous ses élèves et ses enseignants d'outils numériques ? Quels enseignements tirez-vous de cette expérience inédite ? Actuellement en présentiel et en distanciel, les enseignants doivent être soutenus dans les meilleurs délais, notamment via une revalorisation salariale. Pouvez-vous nous préciser ce que vous attendez des états généraux du numérique que vous organisez à l'automne prochain ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Monsieur le député, votre tableau de la situation du numérique me paraît très juste. Nous avons en effet un très grand défi à relever et il ne date pas de la crise. Nous sommes tous conscients d'être entrés depuis un certain nombre d'années dans une nouvelle civilisation, ultratechnologique, la grande question étant de savoir comment la rendre plus humaine. L'éducation est le facteur clé de cette humanité dans la civilisation technologique.

Cela suppose d'abord de tirer le bilan de nos forces comme de nos faiblesses face à cette situation, comme vous avez commencé à le faire. On a vu que la France n'avait vraiment pas à rougir en matière d'enseignement à distance. Elle a des atouts, le CNED notamment. Depuis l'ouragan Irma nous avons lancé le système « Ma classe à la maison », qui était opérationnel dès la fin de l'année 2019, précisément au moment où nous avons eu à affronter cette crise.

M. Patrick Hetzel. Quelle était donc la plateforme qui n'était pas au niveau, alors ? Je ne comprends pas.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Ainsi, 2,8 millions de foyers ont pu s'inscrire dans ce dispositif. Les élèves du collège où je me suis rendu hier ont pu ainsi recevoir un enseignement à distance de qualité pendant toute la période de confinement et, d'après une enquête récente, 75 % des foyers en ont été satisfaits.

Ce n'est pas pour autant que l'enseignement à distance, nous le savons bien et vous l'avez très bien dit, remplacera l'enseignement présentiel : ce n'est ni souhaitable ni possible mais il est tout aussi évident qu'il faut développer un bon usage du numérique éducatif.

Que faire, alors ? Une fois tiré le bilan de la situation, il faut affronter le sujet de la fracture numérique. Nous avons à mieux équiper les familles et nous allons dégager des moyens pour cela. Il faudra aussi mieux équiper et mieux former les professeurs. Aux termes de la loi pour l'école de la confiance, leur formation initiale comportera un apprentissage du numérique. C'est absolument essentiel et cela aussi est appelé à se développer.

M. Pierre Cordier. Cela fait trois ans que vous êtes ministre de l'éducation !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Les états généraux du numérique qui doivent se tenir au mois de novembre à Poitiers nous permettront de développer l'ensemble de ces enjeux afin de renforcer notre stratégie numérique des prochaines années et de faire de Poitiers la capitale de l'éducation. C'est, avec le CNED, Canopé, l'Institut de formation des cadres de l'éducation nationale, la possibilité pour la France de devenir un leader international en matière d'usage du numérique dans l'éducation. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. Boris Vallaud. Cela fait trois ans que vous êtes ministre !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Oui, et trois ans que nous développons tous les outils dont j'ai parlé.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Kerlogot](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2989

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mai 2020](#)